

stationnement à Lausanne des cartes à gratter pour se parquer à la journée

La mise en place progressive de 14 zones macarons a permis à la Ville de Lausanne de favoriser le stationnement de ses résidants et de limiter le trafic des pendulaires. Un système de cartes à gratter, encore méconnu de certains, permet aux hôtes des Lausannois et aux entreprises intervenant sur le territoire communal de stationner de manière prolongée au centre-ville et en périphérie.

Depuis plus de dix ans, la Ville de Lausanne mène une politique de stationnement qui favorise le parage des résidants, améliore l'accès aux commerces et aux entreprises et encourage les pendulaires à utiliser les parkings-relais. La mise en place en juin 2006 des deux dernières zones macarons, dans les quartiers Malley/Montoie et Sallaz/Vennes, a permis d'étendre ce mode de stationnement à tout le territoire communal. Quatorze zones macarons sont dorénavant proposées aux Lausannois pour se parquer de manière prolongée sur le domaine public.

Pour faciliter le stationnement des hôtes des habitants et des entreprises qui ne possèdent pas de macarons, des cartes de parage ont été mises en vente dès 1999. Elles consistent en un système d'autorisations temporaires, sous forme de cartes à gratter, disponibles dans les postes de police de quartier ainsi qu'à l'office communal du stationnement (rue St-Martin 29, ouvert du lundi au vendredi de 7h30 à 17h30). Vingt-huit mille cartes de ce type ont été vendues en 2005, prouvant ainsi leur utilité, même si elles restent encore méconnues de certains.

Ces cartes de parage se présentent sous la forme d'un petit calendrier recouvert d'une couche de cire colorée. L'utilisateur gratte les cases nécessaires (jour, mois, date, matin ou après-midi) et pose la carte derrière son pare-brise, en guise de ticket de stationnement. Pour le centre-ville, des cartes bleues autorisent le stationnement sur toutes les places du domaine public, à l'exception des cases limitées à 15 minutes et des cases livreurs, handicapés et «macarons L». Elles s'obtiennent au prix de 10 francs la demi-journée et 20 francs la journée (au lieu de 2,50 francs l'heure). En périphérie, des cartes vertes sont valables pour toutes les places, à l'exception des cases livreurs et handicapés. Leurs prix s'élèvent à 6 francs la demi-journée et 12 francs la journée (au lieu de 2 francs l'heure).

La direction des travaux

Lien internet : www.lausanne.ch/stationnement

Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec Olivier Français, directeur des travaux, tél. 021 315 52 00

Lausanne, le 26 juillet 2006